

Thomas Barnard Flint, M. A., LL. B., D. C. L., qui a été mis à la retraite.

NOMINATION DU MAJOR BOWIE COMME SERGENT D'ARMES.

M. L'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le major Henry William Bowie a été nommé sergent d'armes de la Chambre des communes, en remplacement du colonel Henry R. Smits, C. M. G., I.S.O., A.D.C., décédé.

J'ai aussi l'honneur d'informer la Chambre qu'en attendant le retour d'outre-mer du sergent d'armes, j'ai nommé M. Louis Charles Panet, assistant-sergent d'armes, comme son remplaçant intérimaire.

ELOGE DE M. A. E. HANNA, DECEDE.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: M. l'Orateur. A peine les élections générales ont-elles eu lieu, que déjà, un des membres du parlement qui aurait dû prendre sa place parmi nous, a quitté ce monde, sans avoir même pu être nommé officiellement et siéger dans cette enceinte. Je veux parler du docteur A. E. Hanna, qui a représenté ici Lanark-Sud pendant quatre ou cinq ans. Sa carrière parlementaire n'a pas été longue et sa voix n'a pas été entendue très souvent dans cette salle, mais tous ceux qui l'ont connu dans le dernier parlement peuvent affirmer qu'il était attaché à son devoir, qu'il s'occupait avec intelligence des questions publiques et qu'il avait le désir de s'acquitter avec dignité des responsabilités qui lui étaient imposées en sa qualité de membre de cette Chambre.

Ce sera d'une voix unanime, sans doute, que nous offrirons à sa famille nos plus profondes sympathies pour la perte douloureuse qu'elle vient d'éprouver.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Monsieur l'Orateur, l'événement malheureux auquel mon très honorable ami vient de faire allusion doit être accepté comme une indication de l'incertitude de la vie. Le docteur Hanna a disparu au moment même où il venait d'être élu membre de cette Chambre, et cela nous rappelle la fameuse élection de Bristol alors que l'adversaire d'Edmund Burke est mort durant l'élection. Le docteur Hanna a certainement laissé parmi nous le souvenir d'un honorable citoyen. Il s'est rendu utile comme député et il a droit au respect de chacun. Je suis persuadé que la Chambre acceptera cordialement d'offrir ses condoléances à sa famille.

M. L'ORATEUR: Je déclare la séance suspendue jusqu'à trois heures cet après-midi.

La Chambre reprend la séance à trois heures sous la présidence de l'honorable Edgar N. Rhodes, orateur.

Le lieutenant-colonel Ernest J. Chambers, huissier à verge noire, communique le message suivant:

Monsieur l'Orateur, Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, la Chambre se rend dans la salle du Sénat.

Là, l'honorable Edgar N. Rhodes, Orateur, dit:

Qu'il plaise à Votre Excellence:

La Chambre des communes m'a élu comme son Orateur bien que je ne sois que peu capable de remplir les importants devoirs qui me sont assignés. Si, dans l'accomplissement de ces devoirs, je commettais jamais quelque erreur, je demande que la faute soit imputée à moi-même et non aux Communes dont je suis le serviteur.

L'honorable président du Sénat dit alors:

Monsieur l'Orateur: J'ai reçu ordre de Son Excellence le Gouverneur général de vous assurer qu'il interprétera toujours de la manière la plus favorable vos paroles et vos actions.

Il plaît ensuite à son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session du Parlement par un discours du trône.

LE DISCOURS DU TRONE.

Les membres de la Chambre des communes étant de retour dans la salle de leurs délibérations,

M. l'ORATEUR dit: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que les membres de la Chambre des communes se sont rendus aujourd'hui dans la salle des séances du Sénat, que là, au nom des députés, j'ai réclamé les privilèges accordés d'ordinaire, que Son Excellence a bien voulu nous confirmer.

DEPOT D'UN PROJET DE LOI.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN présente un bill (n° 17) intitulé: "Loi relative à la prestation de serment d'office.

DEPOT D'UN RAPPORT.

Par M. l'ORATEUR: Le rapport des bibliothécaires du Parlement.

COMITE DE SELECTION.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Si mon très honorable ami (sir Wilfrid Laurier) veut bien m'indiquer les noms des députés de la gauche qui devraient, à son avis, faire partie du comité spécial de sélection, sous le régime de l'article 10 du règlement concernant les comités permanents, je soumettrai demain une motion à cet effet.